

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Dallier
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, M. Monany



Délibération n° 06-04 du 28 mars 2024

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION – EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE » SUR LES TERRITOIRES DE PANTIN ET BAGNOLET – SUBVENTIONS ET CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,

Vu le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », modifié par le décret n° 2021-1742 du 22 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°06-02 du 16 décembre 2021 actant le soutien du Département à la candidature de l'EPT Est Ensemble auprès du fonds d' « expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée » (ETCLD) pour expérimenter « territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) sur les communes de Pantin et Bagnolet,

Vu la délibération n°06-02 du 23 mars 2023 relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée sur les territoires de Pantin et Bagnolet » – Soutien du Département à l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage longue durée,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE, au titre de 2024, la subvention de fonctionnement de 141 446 € à l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée pour les expérimentations de Pantin et de Bagnolet ;

- APPROUVE l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2026 à conclure avec l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, dont le projet est ci-annexé ;



- APPROUVE l'avenant à la convention pluriannuelle année 2023-2026 à conclure conjointement avec l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée et l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) de Pantin, dont le projet est ci-annexé ;
- APPROUVE l'avenant à la convention pluriannuelle année 2023-2026 à conclure conjointement avec l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée et l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) de Bagnolet, dont le projet est ci-annexé ;
- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer lesdits avenants, au nom et pour le compte du département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.